

SELARL LEXEC

Me G. HAMON
Me E. POUTREL

Commissaires de
Justice Associés
9 rue Abeillard
BP 20
77481 PROVINS CEDEX

Tél. : 01 64 60 25 80
contact@lexec.fr

CONSTATS
RECouvreMENT
AMIABLE & JUDICIAIRE



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX ET LE DIX-NEUF FÉVRIER

La SELARL LEXEC, Société titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence de PROVINS, 9 rue Abeillard, agissant par, Maître Grégory HAMON, Maître Elodie POUTREL, Commissaires de Justice Associés, l'un d'eux soussigné

À LA REQUETE DE

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES IMMEUBLE DE L'IMMEUBLE sis 460 AVENUE DU 8 MAI 1945 93330 NEUILLY-SUR-MARNE, représenté par son syndic le CABINET LOISELET Père, Fils & F.DAIGREMONT, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 542 061 015 dont le siège social est 35 T avenue André Morizet 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et un agence sise 8 avenue des Minimes 94300 VINCENNES agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Valérie GARCON, membre de la SCP W2G, avocat inscrit au Barreau de la Seine Saint Denis, demeurant 21, avenue du Général de Gaulle, 93114 ROSNY SOUS BOIS.

LEQUEL M'A EXPOSÉ

Qu'il entend procéder à la description des lieux faisant l'objet d'une procédure de saisie immobilière dont Monsieur [REDACTED] né le [REDACTED] à IVRY [REDACTED] est propriétaire des biens et droits à NEUILLY SUR MARNE (93330), 460, avenue du 8 mai 1945, 1 ter, avenue Léon Blum, cadastré section AD 366 pour une contenance totale de 01 ha 79 a 35 ca, consistant en un PARKING :

- LOT DE COPROPRIETE N°760 : Au niveau bas, parking EG4, UN EMPLACEMENT POUR VOITURE AUTOMOBILE portant le n°760 et les 33/100.000èmes des parties communes générales de l'immeuble

Agissant en vertu d'un jugement rendu le 2 novembre 2023 par le Tribunal de proximité du Raincy signifié le 28 novembre 2023 et d'un jugement rendu le 15 mai 2025 par le Tribunal de proximité du Raincy signifié le 4 septembre 2025, à ce jour définitifs.

Qu'elle me requiert à cette fin de description en application des articles R322-1, R322-2 et R322-3 du code des procédures civiles d'exécution avec l'assistance d'un géomètre chargé des diagnostics prévus par la loi.

Ce pourquoi, déférant à cette réquisition,

Références à rappeler

5262125 - LV LV/GH

Affaire :
IMMEUBLE 460 AVENUE
[REDACTED]

Vos refs :
222557

Refs Client :
10.848.02129 AA0113878

Paiement par virement :

IBAN :
FR76 1870 6000 0072 1054 7804 837
BIC :
AGRIFRPP887

Paiement par chèque :

libellé à l'ordre de la
SELARL LEXEC

Paiement par Carte bleue :

Soit en appelant l'Etude au
01 64 60 25 80
Soit sur le site sécurisé
Site : www.lexec.fr
Identifiant : 192508
Mot de passe : 188550

Je, Grégory HAMON, Commissaire de Justice associé à PROVINS (77160), 9, rue Abeillard, me suis rendu ce jour de 14 heures à 14h.20, à NEUILLY SUR MARNE (93330), 460, avenue du 8 mai 1945, sous le bâtiment n°11, emplacement n°760.

Où étant en présence de Monsieur Christophe REDON, serrurier de la société SMVR à TREMBLAY EN France (93) qui procède à l'ouverture forcée du cadenas de la porte du box n°760.

Puis j'ai procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS :

Le bien immobilier est situé sur la commune de NEUILLY SUR MARNE (93300), commune de 39 800 habitants selon le recensement de 2023 publié par l'INSEE. Cette commune est située à 13,1 km à l'Est de PARIS au Sud-Est du département de la Seine-Saint-Denis.

L'immeuble du 460 avenue du 8 mai 1945 est située à environ 1,9 kilomètres de la gare ferroviaire de le CHENAY GAGNY ligne E du RER.

Le box n°760 se trouve au sous-sol du bâtiment n°11 de la résidence qui est sécurisée par un portillon pourvu d'un interphone avec VIGIK puis par la porte de l'immeuble disposant également d'un interphone avec VIGIK. Il est accessible par un escalier. La loge du gardien se trouve au rez-de-chaussée.

La porte du box est basculante et métallique. Elle est fermée par un cadenas.

A l'intérieur le box est libre de tout véhicule lors de mon intervention. Quelques encombrants sont néanmoins présents le long du mur.





De tout quoi, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai joint trois clichés photographiques annexés par mes soins, et que j'ai clos en mon étude après rédaction, et dont le coût est de :

Emolument :	221,36 €
S.C.T.	9,40 €
Total H.T.	316.20 €
T.V.A.	63.24€
TOTAL T.T.C.	379.44 €



Grégory HAMON